N°Feuillet

20260225-8

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES

CCAS DE DAX

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil d'administration

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le 25 février 2026 à 18h30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 18 février 2026, s'est réuni dans la salle des commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration *1 siège vacant :* *représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département*	16	Date de la convocation : 18 février 2026
Nombre de présents	11	
Nombre de pouvoirs	1	Date de la publication : 04 mars 2026
Suffrages exprimés	12	

ETAIENT PRESENTS :
Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Marylène HENAULT, Mme Aline DUZERT, M. Patrice BOUCAU, Mme Gisèle CAMIADE, M. Pierre STETIN, M. Dominique DUBROCA, M. Jean-Maurice CASTEX, Mme Anne DE LAPORTERIE, M. Jean Pierre LAFARGUE, M. Jean Paul USSEL

ABSENTS ET EXCUSES :
M. Julien DUBOIS, M. Julien RELAUX, M. Didier ZARZUELO, Mme Maria OREA, M. José PEREZ

POUVOIRS :
M. Julien RELAUX à Mme Marylène HENAULT

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent DUBOIS

OBJET : Affectation des résultats 2025 : CCAS, Petite Enfance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n°20260225-4 du 25 février 2026 adoptant le compte financier unique 2025 du budget principal et du budget annexe Petite Enfance.

Considérant que les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 ont été adoptés dans les délibérations précédentes, il convient d'affecter de façon définitive les résultats de cet exercice,
Considérant que ces résultats pourront être intégrés aux budgets primitifs 2026 du budget principal CCAS et du budget annexe « Petite Enfance ».

SUR PROPOSITION DE MME PECHAUDRAL-DOURTHE SARAH, VICE-PRESIDENTE DU CCAS, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 12 VOIX POUR,

Article 1 : **approuve** l'affectation des résultats pour le **Budget Principal du CCAS** des sections d'investissement et de fonctionnement :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉFICIT	EXCÉDENT
Résultat de clôture de l'exercice précédent (N-1) : 2024	-182 585,67 €	
Résultat de l'exercice (N) : 2025	-12 510,27 €	
Solde d'exécution à reporter en N+1 (cpt. D 001) : 2026	-195 095,94 €	
RESTES À RÉALISER	**DÉPENSES**	**RECETTES**
Solde des restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-195 095,94 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉFICIT	EXCÉDENT
Résultat de clôture de l'exercice précédent (N-1) : 2024		484 784,04 €
Résultat de l'exercice (N) : 2025		261 136,84 €
Solde d'exécution à affecter en N+1 : 2026		745 920,88 €
En couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)		195 095,94 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (cpt. R 002)		550 824,94 €

Article 2 : **approuve** l'affectation des résultats pour le **Budget annexe Petite Enfance** pour la section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉFICIT	EXCÉDENT
Résultat de clôture de l'exercice précédent (N-1) : 2024		525 492,97 €
Résultat de l'exercice (N) : 2025		-191 340,10 €
Solde d'exécution à affecter en N+1 : 2026		334 152,87 €

Secrétaire de séance,
Laurent DUBOIS

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,

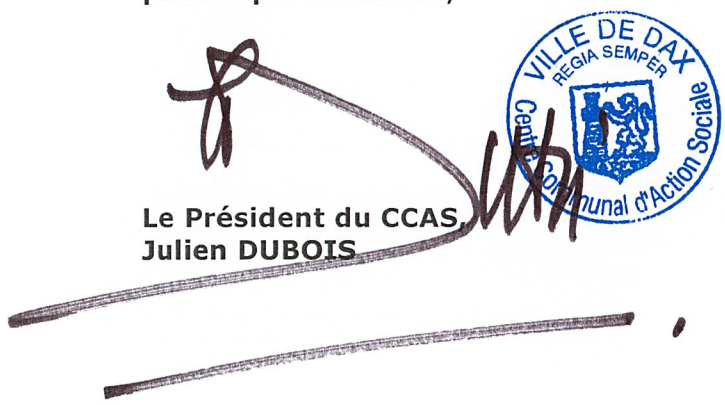

Le Président du CCAS,
Julien DUBOIS

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/). »

Accusé de réception en préfecture
040-264000860-20260225-20260225-8-DE
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026